

SERVICES PUBLICS

Article mis à jour le 05/05/2020 par Anne-Sophie PAYET

LES SERVICES PUBLICS EN LIEN AVEC L'EAU SONT INTERCOMMUNAUX

A La Réunion, les communautés d'agglomération gèrent l'amenée de l'eau jusqu'aux habitations ainsi que les eaux usées qu'elles produisent ; elles s'occupent aussi des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

L'eau captée en rivière ou à partir de forage est traitée selon les normes sanitaires d'utilisation domestique, pour être distribuée à la population.

Les eaux usées sont, soit collectées dans un réseau de canalisations et dépolluées dans une usine, soit traitées au niveau du logement, par un système d'assainissement particulier privé ; dans ce cas-ci, le service public intercommunal d'assainissement non collectif vérifie a minima et régulièrement que l'ouvrage est efficace.

La gestion des milieux aquatiques par les communautés d'agglomération vise essentiellement à concilier l'ensemble des usages à la préservation des espèces présentes et du bon fonctionnement des milieux.

La prévention des inondations consiste à se préparer face à ce risque, dont l'ampleur et la fréquence peuvent se modifier avec le changement climatique : il s'agit de penser l'aménagement du territoire de manière adaptée, en termes de construction des logements et d'organisation des ouvrages de protection, par exemple.

Ces services publics peuvent être exploités directement par les communautés d'agglomération, ou en partenariat avec un délégataire qui leur serait externe.

- <https://www.casud.re>
- <https://www.cinor.org>
- <http://www.cirest.fr>
- <http://www.civis.re>
- <https://www.tco.re>
- L'affiche « Ensemble, optimisons notre utilisation de l'eau »
- Le dépliant « Les eaux usées, que deviennent-elles ? »



**Pour une gestion
équilibrée et solidaire
de la ressource en eau**



L'office de l'eau est un établissement public local à caractère administratif, rattaché au

Département | [mentions légales](#) | [plan du site](#)